



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Construction, Refit and Related
Services/Construction navale, Radoubs et services
connexes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Halifax Class Grues Marine	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-156383/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-156383	Date 2017-08-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MC-033-26349	
File No. - N° de dossier 033mc.W8482-156383	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Davies, Neil	Buyer Id - Id de l'acheteur 033mc
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0865 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 006 de l'invitation à soumissionner est publiée pour:

1. Reporter la date de clôture de la demande de propositions au 22 août 2017.
2. Répondre aux questions des soumissionnaires.

-
1. La demande de proposition est prolongée pour clôturer à 14h00 HAE le 2017-08-22. En ce qui concerne l'article 1.3.1 de la partie 1, la durée estimée de l'évaluation de l'offre peut être prolongée de 21 jours supplémentaires aux 30 jours indiqués.

2. Réponses aux questions reçues des soumissionnaires.

Les questions suivantes ont été présentées. Elles apparaissent dans l'ordre de leur réception et sont une suite des questions de la modification no 005. Les réponses sont fournies comme indiqué.

- Q39. EDT 5.2.1.3 exige que la grue et le bloc d'alimentation répondent aux chocs de la catégorie 1A et se réfèrent au tableau 2-1. Il existe deux spécifications concernant le choc dans le tableau 2-1. La déclaration au-dessus du tableau 2-1, indique que les spécifications référencées peuvent ne pas s'appliquer dans l'ensemble, sauf si elles sont spécifiquement dirigées dans l'EDT. Veuillez confirmer que les spécifications D-03-003-007 / SG-000 sont spécifiquement spécifiées en fonction de 5.2.1.3 et quelles sections de cette spécification doivent être respectées?
- R39. Toutes les sections des spécifications D-03-003-007 / SG-000 sont directement applicables à 5.2.1.3 et doivent être respectées. Veuillez noter que l'équipement qualifié aux chocs conformément à MIL-S-901D est acceptable (voir la section 1.03 de D-03-0003-007 / SG-000).
- Q40. Le tableau 1 de D-03-003-007 / SG-000 fournit une liste d'équipements critiques pour la mission, normalement soumis aux tests de chocs de catégorie 1. Les grues ne figurent pas sur cette liste et normalement ne resteraient pas en service pendant le type d'événements que le test de catégorie 1 a été conçu pour simuler.
- Q40A. Pouvez-vous considéré changer l'exigence de choc à la catégorie 2A puisque ces tests ajoutent une grande quantité de risque aux fournisseurs?
- R40A. Non. L'exigence de choc demeure au niveau de la catégorie 1A. Les fonctions primaires de la grue comprennent le lancement et la récupération des embarcations de sauvetage, qui sont considérées comme «essentiels pour la sécurité et la capacité de combat continue du navire». La catégorie 2 est un niveau de choc plus bas pour les besoins opérationnels. Une charge d'essai de catégorie 1 est requise pour prouver que la grue reste captive (ne devient pas dangereuse pour le personnel ou l'équipement de catégorie 1) sous des charges de choc de catégorie 1.
- Q40B. Pouvez-vous confirmer qu'en raison du poids prévu de la grue, elle est classée comme «Unités de poids lourd» et des essais doivent être effectués sur une plate-forme de choc flottante avec cinq explosions sous-marines de 36 à 50 KG de TNT?

R40B. Si la grue dépasse les 5500 lb (supposons appareil de test de 2000 lb / 7500 lb totale), alors la grue est considérée comme une «unité de poids lourd» et nécessite un essai sur la plate-forme de choc flottante soumis à des charges d'explosion sous-marines.

Q41. La spécification D-03-003-007 / SG-000 stipule que le document contractuel et par extension la sollicitation doit contenir certaines informations d'un type prévu à l'article 9.01 lors de la commande d'équipement. Il n'y a pas de direction fournie dans l'EDT en ce qui concerne l'orientation de choc à appliquer pour le test de plate-forme de choc flottante (Floating Shock Platform test), le nombre d'unités à tester, l'étendue du démontage et l'inspection de l'équipement après les essais de choc, ni le mode de fonctionnement de l'équipement pendant les essais de choc. Cette information est requise a) pour déterminer si un test préalable peut être jugé acceptable ou b) pour obtenir des propositions de coûts pour effectuer de tels tests. Pouvez-vous préciser et donner des directives sur cette question?

R41. D03-003-007 / SG-000 Section 9.01:

- a) La catégorie antichoc est 1 sujet aux tests de catégorie 1A.
- b) Type de test A pour tous les équipements montés en une seule unité. Cela signifie que toutes les appendices peuvent être testées séparément selon 5.2.1.3 de l'EDT.
- c) La grue doit être orientée sur la péniche pour reproduire l'installation embarquée de telle sorte que les directions avant et arrière de la péniche et du navire soient identiques.
- d) Une seule grue et des appendices de soutien doivent être testés. En fonction des modes de défaillance de l'équipement, le remplacement de l'unité et le nouveau test peuvent être déterminés par TA.
- e) Les tests de particules de mag de la base de la grue (près des boulons) et les essais de pression du système hydraulique sont nécessaires. Un test de fonctionnalité complète à max SWL est requis après les tests de choc. Cela suffit pour répondre aux exigences d'inspection et de démantèlement.
- f) La grue doit être testée en position d'arrimage.

Q42. EDT 5.2.1.3.3 n'est pas clair quant au coût de ces tests chez NETE. Comme il s'agit d'une installation gouvernementale, le Canada paiera-t-il les tests de choc effectués là? Si le Canada ne soit pas prêt à payer ses tests chez NETE, il est injuste pour les soumissionnaires de ne pas fournir le pouls de choc dans les documents d'invitation à soumissionner car cela pourrait avoir un effet important sur la proposition de coût du soumissionnaire. Veuillez préciser si le Canada paiera les tests chez NETE et sinon la pulsation de choc?

R42. Non, le Canada ne paiera pas les tests de choc à NETE. L'EDT fournit cette information comme une option à l'entrepreneur.

Q43. La spécification D-03-003-007 / SG-000 article 9.02 stipule que le document contractuel et, par extension, la sollicitation doit définir les responsabilités de l'Entrepreneur en ce qui a trait à la conduite des essais, des transports et du coût des tests dans l'établissement d'essai du Ministère. Pouvez-vous fournir cette information?

R43. Selon les informations fournies dans les DID et CDRL de la DP

- Q44. Veuillez indiquer si une unité de premier article premier (First Article Unit) testé pour le choc est autorisée en tant que livrable en vertu du contrat?
- R44. Oui. Tous les articles préalablement qualifié anti-choc (D03-003-007 / SG-000 ou MIL-S-901D) sont autorisés; cependant, l'applicabilité de l'arrangement d'essai sera évaluée par la TA de choc. L'unité doit être étiquetée selon D03-003-007 / SG-000 section 8.04, paragraphe 2.
- Q45. Section 5.2.2 - Conception de la structure de la grue. Le montage de la grue doit être d'un type piédestal monté à pont ras. Veuillez confirmer la préférence pour la connexion: soudée ou boulonnée?
- R45. Boulonné
- Q46. Section 5.3.2 - IHM du système de contrôle. En général, les manomètres ne sont pas installés sur ce type de grue; Est-il acceptable de connecter les signaux des navires pour le vent et de répertorier l'affichage sur l'interface graphique de l'IHM au lieu de fournir des capteurs spécifiques pour le vent et la liste?
- R46. Oui. Le terme vent est fourni à titre d'exemple.
- Q47. Section 5.4 - Exigences hydrauliques des grues. Notre 'powerpak' standard ne répond pas aux exigences énumérées à l'article 2C, i à v. Un 'powerpak' plus grand et plus coûteux peut être dimensionné mais voudrait confirmer si ces exigences sont obligatoires?
- R47. Oui.